

**Arrêté du 21 juillet mars 2026 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Saint-Ouen
NOR : JUSB2620215A**

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2022 portant modification de l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales et l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 20 janvier 2026 ;

Vu la décision de la directrice de greffe du tribunal judiciaire de Bobigny par intérim, en date du 4 mars 2026, portant délégation au tribunal de proximité de Saint-Ouen de madame Sylvie GELINEAU (VILLARD), directrice principale des services de greffe judiciaires ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'arrêté de 10 mars 2026 portant nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Saint-Ouen sont rapportées.

Article 2

Madame Sylvie GELINEAU (VILLARD), directrice principale des services de greffe judiciaires, est nommée régisseuse intérimaire des recettes et d'avances auprès du tribunal de proximité de Saint-Ouen, pour une période de quatre mois, à compter du 4 mars 2026 au 3 juillet 2026.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 21 juillet 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
Par délégation,
P/La sous-directrice des ressources humaines des
greffes
L'adjointe au chef du bureau des affaires générales et
des personnels contractuels,

Le régisseur	signature
--------------	-----------